

Un message important à tous les travailleurs universitaires du SCFP en Ontario

Dans quelques semaines à peine, les campus universitaires à la grandeur de l'Ontario rouvriront et reprendront, à des degrés divers, leurs activités physiques pour le semestre universitaire d'automne. Les plans de réouverture varient d'une université à l'autre. Mais, il ne fait aucun doute qu'un certain nombre d'opérations sur les campus auront lieu dans toute la province.

Alors que les universités ontariennes reprennent leurs activités, il est essentiel que les administrations universitaires accordent une importance primordiale à la santé et à la sécurité au travail au moment d'élaborer leurs plans de réouverture. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas dans de nombreuses universités. Personne ne devrait être contraint de travailler dans un environnement dangereux, même en cas de pandémie mondiale. Tout le monde, y compris les administrateurs des universités, **doit** s'assurer que chaque travailleur évolue dans un lieu de travail sûr et qu'il peut rentrer chez lui en toute sécurité, une fois sa journée de travail terminée.

En tant que travailleurs universitaires, vous pouvez être assurés que le CCTTUO et les représentants syndicaux du SCFP qui vous sont assignés défendront farouchement votre droit à un milieu de travail sécuritaire.

Afin de vous fournir des informations claires et concises sur les conditions de travail sécuritaires, le CCTTUO a préparé une série de fiches d'information avec des listes de contrôle qui identifient les principales pratiques en matière de sécurité au travail pour les travailleurs universitaires, notamment en ce qui concerne la COVID-19.

Chaque liste de contrôle fournit des informations à l'intention d'une classification particulière comme les travailleurs universitaires, les préposés aux services/à l'entretien, les préposés aux services alimentaires, etc., et vous aidera à obtenir les informations dont vous avez besoin pour faire un choix éclairé sur la question de savoir si votre lieu de travail est sûr.

N'oubliez pas que vous avez le droit de refuser un travail dangereux ! Alors que d'autres ont la responsabilité morale et juridique d'assurer un environnement de travail sûr, il appartient à chacun d'entre nous, à titre de travailleurs universitaires, de veiller à ce que nos droits soient respectés et à ce que les employeurs et les gouvernements assument leurs responsabilités.

Nous espérons que vous trouverez ces documents utiles alors que nous nous préparons à la rentrée universitaire d'automne.

En toute solidarité,



David Simao
Président du CCTTUO

Cas confirmé ou suspect de COVID-19 – Que faire?

Avant l'ouverture, l'employeur doit désigner une pièce et/ou un espace séparé, à l'écart de tous les autres travailleurs et élèves, en cas de malaise d'un étudiant ou d'un membre du personnel.

La salle et les travailleurs doivent être préparés et formés à l'avance. Si elle doit être utilisée, il faut au moins disposer des éléments suivants :

- ✓ Désinfectant pour les mains et postes de lavage des mains.
- ✓ Signalisation.
- ✓ Aire d'élimination des déchets appropriée.
- ✓ Toilettes désignées.
- ✓ Fournitures pour l'élève (qui peuvent être nettoyées, assainies, désinfectées ou éliminées, selon le cas).
- ✓ Papier-mouchoir.
- ✓ Produits de nettoyage et de désinfection.
- ✓ Équipement de protection individuelle - Gants, blouse, lunette de protection ou écran facial et masque*.
- ✓ Équipement et installations permettant de s'occuper d'une personne malade (endroit pour s'asseoir ou pour s'allonger).

*Si un risque respiratoire est présent sur le lieu de travail, l'employeur *doit* prendre des précautions raisonnables contre ce risque, notamment l'utilisation d'ÉPI approprié pour la protection respiratoire.

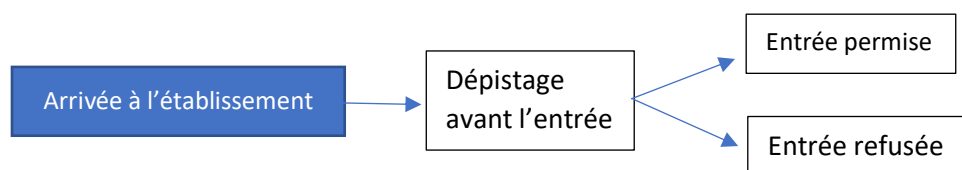
Dépistage

Le dépistage doit être effectué avant que les travailleurs et le personnel n'entrent dans l'établissement. Se référer au [Document d'orientation sur le dépistage de la COVID-19](#). Les travailleurs doivent être formés sur la façon de procéder en toute sécurité, notamment sur les ÉPI qu'ils doivent porter et sur les procédures et les questionnaires qu'ils doivent utiliser et suivre.

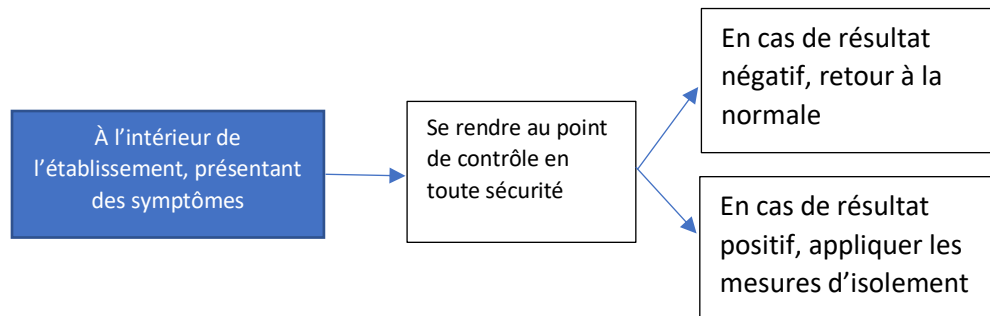
Dépistage positif : prochaines étapes

Si le dépistage indique la nécessité de mettre en place des mesures supplémentaires, envisager ce qui suit :

- Si le dépistage est effectué avant l'entrée, les personnes concernées doivent se voir refuser l'entrée dans l'établissement et recevoir les conseils appropriés.



- Si un élève ou un travailleur développe des symptômes pendant son séjour dans l'établissement, il doit être isolé immédiatement et des mesures d'isolement appropriées doivent être appliquées.



Les mesures d'isolement doivent inclure, mais sans s'y limiter :

- ✚ Communiquer immédiatement avec les parents/tuteurs/partenaires pour qu'ils viennent chercher la personne.
- ✚ Isoler l'élève ou le travailleur dans une pièce ou un espace séparé, à l'écart de tous les autres travailleurs et élèves.
- ✚ Amener tous les objets appartenant à la personne dans la salle d'isolement en toute sécurité. Par exemple, un sac en plastique peut être utilisé pour éviter la contamination d'autres articles ou des vêtements du travailleur.
- ✚ Ne pas inclure la personne dans un groupe.
- ✚ Limiter les activités de la personne et les soins qui lui seront prodigués à la salle et/ou à une aire séparée.
- ✚ Prévoir des travailleurs et des équipements dédiés à la salle de dépistage et/ou d'isolement (selon le cas).

Ils doivent signaler leurs symptômes à leur superviseur ou gestionnaire et communiquer avec leur bureau de santé publique local pour obtenir des conseils.

Les parents ou les tuteurs ou, avec leur consentement, l'employé chargé de la garde de l'enfant, doivent organiser un test en appelant le bureau de santé publique local.

En attendant qu'on vienne chercher l'élève ou le travailleur :

- ✓ Choisir une salle dans l'établissement avec une porte qui peut être fermée et la plus proche d'un point de sortie pour séparer le personnel qui n'est pas bien.
- ✓ Un seul et même travailleur doit se trouver dans la pièce désignée et tenter de s'éloigner physiquement de l'enfant malade en maintenant une distance de deux mètres. Si la distanciation physique ne peut être évitée, l'employé doit porter un ÉPI approprié, tel que déterminé par son évaluation des risques. L'élève ou le travailleur malade doit également porter un masque chirurgical (s'il peut le tolérer).
- ✓ Le membre du personnel doit se laver les mains fréquemment et s'efforcer de ne pas se toucher le visage avec des mains non lavées.
- ✓ Si possible, augmenter la ventilation dans la salle d'exclusion désignée (par exemple, ouvrir les fenêtres).

- ✓ Si une salle privée n'est pas disponible, s'assurer que la pièce est bien aérée (fenêtres ouvertes selon les protocoles de sécurité et les conditions météorologiques), que le travailleur et l'élève puissent être tenus à deux mètres ou six pieds des autres et porter un masque chirurgical ou opératoire, si possible.
- ✓ Si la pièce doit être partagée par plusieurs personnes malades, celles-ci ne sont pas tenues de porter des masques. Mais, le travailleur, quant à lui, doit quand même porter l'ÉPI requis.
- ✓ Si possible, prévoir une salle de bain séparée pour les personnes.
- ✓ Si une salle de bain privée n'est pas disponible, envisager d'établir un calendrier d'utilisation en faisant en sorte que l'élève malade s'y rende en dernier, suivi d'un nettoyage complet de la salle de bain.
- ✓ S'il est conseillé au travailleur de transporter la personne à un centre d'évaluation, organiser un transport privé (les transports en commun ne sont pas autorisés) et faire porter à la personne un masque chirurgical ou opératoire. Si possible, l'individu doit s'asseoir seul sur la banquette arrière et ouvrir les fenêtres de la voiture. Le conducteur du véhicule doit porter un masque.
- ✓ Les personnes doivent rester dans la pièce isolée désignée jusqu'à leur départ, notamment pour les repas et pour les activités.
- ✓ Si l'état de la personne malade s'aggrave et qu'elle doit se rendre à l'hôpital en raison de symptômes graves (par ex., difficulté à respirer, douleur thoracique intense, réveil très difficile, confusion, perte de conscience), appeler le 911 et les informer que la personne est soupçonnée d'avoir contracté la COVID-19 afin que l'hôpital puisse être prévenu et que les ambulanciers paramédicaux puissent prendre les précautions qui s'imposent.

Après l'isolement

- ✓ Une fois que la personne est sortie de la pièce isolée ou de l'espace séparé, un nettoyage et une désinfection complets de la pièce doivent être effectués immédiatement.
- ✓ Le travailleur et l'élève qui se trouvaient dans la même pièce que la personne sont maintenus ensemble et ne sont pas mêlés à d'autres groupes de garde pendant 14 jours si possible.
- ✓ Le travailleur doit s'auto-surveiller pour détecter les symptômes pendant les 14 prochains jours. Pendant cette période, il doit éviter tout contact avec des personnes vulnérables ou des milieux où il y a des personnes vulnérables (par ex., les foyers de soins de longue durée).
- ✓ L'employeur informe le personnel, les parents/tuteurs/partenaires des élèves ou des travailleurs qui se trouvaient dans la même pièce de l'exposition possible, et des instructions ou des prochaines mesures à prendre dans les circonstances.
- ✓ L'élève ou le travailleur qui a été exposé à un cas confirmé de COVID-19 ou à une ou plusieurs personnes symptomatiques doit être exclu de la garderie pendant 14 jours. Le personnel ne doit pas être pénalisé pour avoir suivi le protocole en matière d'isolement.

Nettoyage et désinfection

Pour prévenir les maladies causées par un risque biologique, nous devons empêcher les travailleurs d'y être exposés en premier lieu. Cela comprend un nettoyage et une désinfection appropriés. Pour en savoir plus, veuillez consulter la **Fiche d'information du SCFP national sur le nettoyage et la désinfection**.

Les employeurs doivent élaborer des politiques en matière de protection des travailleurs et former l'ensemble des préposés à l'entretien sur le site avant de lui confier des tâches de nettoyage. La formation doit porter sur le moment où il faut utiliser les ÉPI, sur les ÉPI nécessaires, sur la manière de les enfiler, de les utiliser et de les enlever, ainsi que sur la façon de les éliminer correctement. Les employeurs doivent veiller à ce que les travailleurs soient formés sur les dangers que posent les produits chimiques de nettoyage utilisés sur le lieu de travail conformément à l'OSHA.

Intensifier les efforts de nettoyage et de désinfection

- ✓ Les établissements doivent établir un calendrier de nettoyage et de désinfection, qui doit comprendre la fréquence, l'heure, une liste de contrôle, etc.
- ✓ Nettoyer, assainir et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés, en particulier les bureaux, les laboratoires et les postes informatiques. Cela peut également inclure le nettoyage des objets ou des surfaces qui ne sont pas habituellement nettoyés quotidiennement tels que les poignées de porte, les interrupteurs, les poignées d'évier des salles de classe, les comptoirs, les guichets automatiques, les ascenseurs, les rampes, les tables, les comptoirs, les téléphones, les claviers, les toilettes, les robinets et les éviers, etc.
- ✓ Les claviers d'ordinateur sont difficiles à nettoyer. Les ordinateurs partagés doivent être munis de panneaux indiquant les règles d'hygiène des mains avant et après leur utilisation afin de minimiser la transmission de maladies. Pour faciliter le nettoyage, envisager d'utiliser des housses qui protègent les touches, tout en permettant l'utilisation.
- ✓ Utiliser tous les produits de nettoyage conformément aux instructions figurant sur l'étiquette et aux directives de fabrication (fiche de données de sécurité).
- ✓ S'assurer de disposer d'une quantité suffisante de gants et d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié en fonction de l'étiquette, de la quantité de produit qu'il faut appliquer et de la taille de la surface à traiter.
- ✓ Si les surfaces sont sales, elles doivent être nettoyées à l'aide d'un détergent ou de savon et d'eau avant d'être désinfectées. Suivre les instructions du fabricant pour la concentration, la méthode d'application et le temps de contact pour tous les produits de nettoyage et de désinfection.
- ✓ Tous les produits de nettoyage doivent être conservés en lieu sûr.
- ✓ S'assurer que la ventilation est adéquate lors de l'utilisation de ces produits pour éviter que les élèves n'inhalent des vapeurs toxiques.

- ✓ Le désinfectant pour les mains à base d'alcool doit être utilisé par tout le personnel et les étudiants avant de se rendre à un autre endroit de l'université, par ex., de la cafétéria à la salle de classe, du laboratoire d'informatique à la salle de classe ou lors de toute transition, lorsque cela est possible.

Considération lors du nettoyage et de la désinfection des salles de classe, des laboratoires et de la cafétéria

- ✓ Fermer l'entrée à l'endroit à d'autres personnes et attendre le plus longtemps possible (au moins 30 minutes. Mais, si le nettoyage est effectué après une personne dont l'infection à la COVID-19 est suspectée, présumée ou confirmée, attendre au moins 24 heures) avant de procéder au nettoyage et à la désinfection.
- ✓ Ouvrir les portes et fenêtres extérieures pour accroître la circulation de l'air et la ventilation.
- ✓ En ce qui concerne les appareils électroniques, comme les tablettes, les écrans tactiles, les claviers, les télécommandes et les guichets automatiques, envisager d'installer une housse essuyable sur les appareils électroniques. Suivre les instructions du fabricant en ce qui a trait au nettoyage et à la désinfection.
- ✓ Ne pas toucher votre visage ou vos cheveux après avoir commencé à nettoyer et avant de retirer les gants.
- ✓ Ne pas utiliser d'air comprimé ou de jets d'eau pour nettoyer des surfaces potentiellement contaminées, car ces techniques peuvent mettre le virus en suspension dans l'air.
- ✓ Retirer correctement les gants et les jeter immédiatement dans une poubelle à doublure plastique, sans contact (ou ouverte) (ne pas utiliser de gants jetables pour plus d'une pièce) ou nettoyer et décontaminer correctement les gants réutilisables, après avoir nettoyé une pièce ou un endroit.
- ✓ Se laver correctement les mains immédiatement après avoir retiré les gants.
- ✓ S'il n'y a pas de savon et d'eau à disposition, utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool, à teneur d'au moins 60 % d'alcool.
- ✓ Créer une liste de contrôle de nettoyage qui doit comprendre, mais sans s'y limiter :
 - Boutons et poignées de porte.
 - Rampes d'escalier.
 - Bureaux et chaises de classe.
 - Tables et chaises de cafétéria.
 - Distributeurs de nourriture.
 - Distributeurs automatiques.
 - Comptoirs.
 - Rampes.
 - Interrupteurs.
 - Poignées sur l'équipement (par exemple, équipement de sport).
 - Boutons poussoirs sur les distributeurs automatiques et les ascenseurs.
 - Équipement partagé, par ex., équipement de laboratoire.
 - Télécommandes partagées.
 - Téléphones partagés.
 - Ordinateurs de bureaux partagés.

- Claviers et souris d'ordinateur partagés.
- Salle de bain.

KW:if/sep491

Préparation des aliments

Hygiène des mains, nettoyage et distanciation physique

Ce virus se propage par contact d'homme à homme et de surface à homme contaminée. C'est pourquoi des panneaux d'hygiène tels que, mais sans s'y limiter, éviter de se toucher le visage, l'étiquette à respecter en cas d'éternuement ou de toux et le lavage approprié des mains doivent être affichés aux entrées, aux toilettes, aux postes de lavage des mains, aux salles de repas, aux cafétérias et dans les lieux publics. Les travailleurs doivent avoir accès à ce qui suit:

- ✓ Des postes de lavage des mains avec du savon et des essuie-mains, ainsi qu'un horaire et l'imposition de temps de lavage et de nettoyage des mains fréquents et complets.
- ✓ Des lingettes désinfectantes et des désinfectants pour les mains, avec une teneur en alcool de 60 %, surtout pour les coursiers de denrées alimentaires qui n'ont peut-être pas facilement accès aux postes de lavage des mains sur la route [ces derniers doivent se désinfecter les mains et essuyer les surfaces des véhicules les plus souvent touchées (par ex., le volant, les poignées de porte, le tableau de bord)] après chaque livraison de nourriture.
- ✓ Des hydratants pour les mains pour prévenir la dermatite des tissus susceptibles d'attraper les gouttelettes de toux et d'éternuements. Des poubelles sans contact.
- ✓ Serviettes, éponges et tabliers propres (utiliser un chiffon séparé pour désinfecter l'avant de la maison/les zones accessibles aux clients pour la collecte de la nourriture).
- ✓ Nettoyer les surfaces de travail, en particulier les surfaces non alimentaires couramment touchées et nettoyer l'équipement au moins deux fois par jour.
- ✓ Des gants, des pinces et autres ustensiles pour éviter tout contact direct avec les aliments.
- ✓ Établir des postes/espaces de travail et des équipements individuels pour chaque travailleur. Si ce n'est pas possible, les ressources partagées doivent être nettoyées entre chaque utilisation.
- ✓ Séparer les zones de préparation et de collecte des aliments.
- ✓ Assigner des travailleurs différents pour chacune des tâches. Respecter une distance de deux mètres, notamment pour le ramassage des élèves. La signalisation au sol doit être marquée de manière appropriée.
- ✓ Marquer le sol pour maintenir une distanciation physique au moment d'entrer dans la cafétéria.
- ✓ Limiter le nombre d'étudiants qui entrent dans la cafétéria pour maintenir la distanciation physique.
- ✓ S'assurer qu'il y a un point d'entrée et un point de sortie.
- ✓ Il convient de vérifier le bon fonctionnement de l'équipement de lavage de la vaisselle et du linge, en particulier les températures de fonctionnement, ainsi que le dosage correct des produits chimiques de nettoyage et de désinfection.

Préparation des aliments et service de repas

- ✓ Installer des barrières en plexiglas au niveau des caisses enregistreuses et entre celles-ci, le cas échéant.
- ✓ Respecter toutes les précautions en matière de sécurité alimentaire liées à la température et à la conservation des aliments chauds et froids.
- ✓ Si le libre-service est toujours disponible, fermer les bars à salade, les bars à olives, les buffets et les zones qui nécessitent l'utilisation des mêmes ustensiles.
- ✓ Dans la mesure du possible, disposer d'articles/aliments préemballés tels que des ustensiles, des serviettes de table, des condiments, des friandises, etc.
- ✓ Marquer le sol à une distance de deux mètres (six pieds) pour favoriser la distanciation physique dans les allées, les files d'attente et les caisses enregistreuses.
- ✓ Encourager les commandes de nourriture prépayées et le paiement sans contact (par ex., le débit ou le crédit en ligne) pour faciliter la collecte et la livraison (les coursiers peuvent alors laisser la nourriture prépayée à la porte du client).
- ✓ Soumettre les documents et les formulaires par voie électronique, par exemple pour vérifier la température des aliments, ou se laver les mains après avoir manipulé des papiers.
- ✓ Marquer des tables et chaises non disponibles afin de maintenir une distance appropriée entre les étudiants.
- ✓ Les éviers utilisés pour la préparation des aliments ne doivent pas être utilisés à d'autres fins.
- ✓ Retirer tous les condiments partagés des tables ou des cafétérias, par ex., le sel, le poivre, le sucre, etc.
- ✓ Réduire les heures d'ouverture ou fixer des jours de fermeture pour permettre un nettoyage complet.

Laboratoires de recherche

Tous les laboratoires doivent effectuer une évaluation des dangers spécifique au site et à l'activité pour identifier et atténuer les risques de COVID-19. L'employeur doit tenir compte des éléments suivants au moment de procéder à cette évaluation, sans toutefois s'y limiter :

- Les procédures effectuées.
- L'identification des risques liés au processus et/ou aux procédures.
- Le niveau de compétence du personnel qui effectue les procédures.
- L'équipement et les installations de laboratoire.
- Les ressources disponibles.

Sécurité générale

- ✓ Prévoir des horaires d'utilisation du laboratoire afin de limiter le nombre de personnes par pièce pour être en mesure de maintenir la distanciation physique.
- ✓ Espacer les équipements de laboratoire pour assurer la distanciation physique de deux mètres. Avant et après usage, désinfecter tous les équipements de manière appropriée.
- ✓ Dispenser une formation sur l'enfilage et l'enlèvement des ÉPI et afficher une signalisation dans la pièce.
- ✓ S'assurer qu'il y a une quantité suffisante d'ÉPI dans la pièce.
- ✓ Les blouses de laboratoire sont attribuées aux travailleurs et elles ne doivent pas être partagées. Les nouvelles blouses doivent être étiquetées et marquées par le service de blanchisserie avant d'être portées.
- ✓ Dans la mesure du possible, attribuer à chaque étudiant son propre poste de travail et son propre équipement de laboratoire. Sinon, suivre le protocole de nettoyage et de désinfection approprié après chaque utilisation.

Biosécurité en laboratoire

- ✓ Lors de la manipulation et du traitement des échantillons, notamment le sang destiné aux tests sérologiques, il convient de respecter les pratiques et procédures de laboratoire qui sont à la base de bonnes pratiques et procédures microbiologiques (BPPM) :
 - La manipulation et le traitement des échantillons provenant de cas d'infection à 2019-nCoV suspectée ou confirmée, destinés à des tests de laboratoire supplémentaires tels que l'hématologie ou l'analyse des gaz sanguins, doivent suivre les directives locales pour le traitement du matériel potentiellement infectieux.
- ✓ Les travaux de laboratoire de diagnostic non reproductif, notamment le séquençage et le test d'amplification de l'acide nucléique (TAAN) sur des échantillons cliniques provenant de patients dont l'infection par le nCoV est suspectée ou confirmée, doivent être effectués en adoptant des pratiques et des procédures « d'exigences de base » pour les contrôles.

La manipulation de matériel contenant de fortes concentrations de virus vivants (par exemple, lors de la réalisation de tests de propagation, d'isolement ou de neutralisation du virus) ou de grands volumes de matériel infectieux ne doit être effectuée que par du personnel dûment formé et compétent dans des laboratoires capables de répondre aux exigences et pratiques essentielles supplémentaires en matière de confinement. Le traitement initial (avant inactivation) de tous les échantillons, notamment ceux destinés au séquençage et au TAAN, doit avoir lieu dans une enceinte de sécurité biologique (ESB) ou un dispositif de confinement primaire, correctement entretenus et validés.

- ✓ Des désinfectants appropriés ayant une activité prouvée contre les virus enveloppés sont utilisés pendant le temps de contact recommandé, à la dilution et dans la limite de la date d'expiration après la préparation de la solution de travail.
- ✓ Toutes les procédures techniques doivent être effectuées de manière à minimiser la génération d'aérosols et de gouttelettes.
- ✓ Un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié, tel que déterminé par une évaluation détaillée des risques, doit être porté par tout le personnel de laboratoire qui manipule ces échantillons.

Test viraux de routine

Les tests viraux de routine sur des échantillons, tels que les activités suivantes, peuvent être effectués dans un laboratoire de niveau de sécurité biologique 2 en appliquant les précautions standard :

- ✓ Utiliser des instruments et des analyseurs automatisés.
- ✓ Traitement des échantillons initiaux.
- ✓ Coloration et analyse microscopique des frottis fixés.
- ✓ Examen des cultures bactériennes.
- ✓ Examen pathologique et traitement des tissus fixés au formol ou autrement inactivés.
- ✓ Analyse moléculaire des préparations d'acides nucléiques extraites.
- ✓ Emballage final des échantillons pour le transport vers les laboratoires de diagnostic pour des tests supplémentaires (les spécimens doivent déjà être dans un récipient primaire scellé et décontaminé).
- ✓ Utilisation d'échantillons inactivés, tels que les spécimens dans un tampon d'extraction d'acide nucléique.
- ✓ Réalisation d'études au microscope électronique avec des grilles fixées au glutaraldéhyde.

Procédures présentant une forte probabilité de générer des gouttelettes ou des aérosols

En ce qui concerne les procédures présentant une forte probabilité de générer des aérosols ou des gouttelettes, utiliser soit une enceinte de sécurité biologique (ESB) de classe II certifiée, soit des précautions supplémentaires pour assurer une barrière entre le spécimen et le personnel. Parmi ces précautions supplémentaires, citons l'équipement de protection individuelle (ÉPI), tel qu'un masque chirurgical, un masque N95 ou un écran facial, ou d'autres barrières physiques, comme un écran antiéclaboussures, des godets de sécurité pour centrifugeuses et des rotors de centrifugeuse scellés pour réduire le risque d'exposition du personnel de laboratoire.

Des évaluations des risques de biosécurité spécifiques au site et à l'activité doivent être effectuées pour déterminer si des précautions de biosécurité supplémentaires sont justifiées en fonction des besoins

situationnels, tels que des volumes de test élevés et la probabilité de générer des gouttelettes et des aérosols infectieux.

Tests d'échantillons environnementaux

Les procédures qui concentrent les virus, comme la précipitation ou la filtration sur membrane, peuvent être effectuées dans un laboratoire de niveau de sécurité biologique 2 avec un flux d'air unidirectionnel et des précautions de niveau de sécurité biologique 3, notamment une protection respiratoire et une zone désignée pour l'enfilage et l'enlèvement de l'ÉPI. Cette dite zone ne doit pas se trouver dans l'espace de travail. Les travaux doivent être effectués dans une ESB de classe II certifiée.

Ces lignes directrices ne s'adressent qu'aux laboratoires qui effectuent des procédures de concentration de virus, telles que des tests de surveillance des eaux usées, et non aux laboratoires de santé publique ou de diagnostic clinique qui manipulent des échantillons cliniques de COVID-19 ou aux laboratoires qui effectuent la culture et l'isolement du SRAS-CoV-2. Des évaluations des risques de biosécurité spécifiques au site et à l'activité doivent être effectuées pour déterminer si des précautions de biosécurité supplémentaires sont justifiées en fonction des besoins situationnels, tels que des volumes de test élevés et la probabilité de générer des gouttelettes et des aérosols infectieux.

Contrôle de l'infection

- ✓ Un système de ventilation contrôlée maintient un flux d'air dirigé vers l'intérieur dans la salle de laboratoire.
- ✓ Un lavabo dédié au lavage des mains doit être disponible dans le laboratoire.
- ✓ Décontaminer l'instrument après chaque analyse en utilisant un désinfectant approuvé par l'EPA pour le SRAS-CoV-2. Suivre les recommandations d'utilisation du fabricant, telles que la dilution, le temps de contact et une manipulation sûre.

Emballage et expédition

Tous les matériaux transportés dans et entre les laboratoires doivent être placés dans un récipient secondaire pour minimiser les risques de bris ou de déversement. Le transfert de matériel de l'enceinte de sécurité biologique à un incubateur et vice versa en est un exemple. Les échantillons quittant l'ESB doivent être décontaminés en surface. Des lignes directrices détaillées sont fournies dans la série vidéo de l'OMS sur la biosécurité, en particulier « *Good Microbiological Practices and Procedures (GMPP) 7: transport* » :

<https://www.who.int/ihr/publications/biosafety-videoseries/en/>

Gestion des élèves

La création d'un plan efficace sur la façon de régir les activités quotidiennes pour la gestion des élèves est importante pour maîtriser les dangers que pose la COVID-19. La mise en œuvre de contrôles techniques et administratifs est une mesure qui favorisera un retour au travail sain et sûr pour les travailleurs et les étudiants.

Nous devons examiner les devoirs, les tâches et les exigences des travailleurs pour établir quelles modifications il faudra apporter afin de s'assurer que l'employeur prend toutes les précautions raisonnables pour garantir la santé et la sécurité de tous les travailleurs. Voici quelques exemples d'activités quotidiennes pour ce faire.

La COVID-19 - Point de contact pour les élèves/travailleurs

- ✓ Désigner un administrateur ou un bureau chargé de répondre aux préoccupations relatives à la COVID-19. Tous les étudiants, professeurs et membres du personnel de l'IES doivent savoir qui est cette personne et comment entrer en contact avec elle.

Configurations de la salle de classe

- ✓ Les professeurs et les étudiants participent à des options, des activités et des événements d'apprentissage uniquement virtuels.
- ✓ Petites classes, activités et événements en personne. Les individus pratiquent une distanciation sociale d'au moins six pieds et ne partagent pas d'objets (par exemple, des structures hybrides de classe virtuelles et en personne ou des horaires décalés/rotatifs pour s'adapter à des classes de taille réduite).
- ✓ Avant d'entrer et de sortir d'une pièce, il faut utiliser un désinfectant pour les mains dispensable à toutes les personnes qui entrent ou qui sortent de la salle.
- ✓ Aucun partage d'équipement, de livres ou de papier.
- ✓ Les postes informatiques et les sièges doivent être à une distance d'au moins six pieds pour maintenir la distanciation sociale.
- ✓ Aucune nourriture n'est autorisée dans les salles de classe.
- ✓ Les étudiants doivent rester à leur bureau/chaises une fois assis pendant toute la durée du cours.
- ✓ Encourager les étudiants, les professeurs et le personnel à couvrir leur toux et leurs éternuements avec un papier-mouchoir ou à utiliser l'intérieur de leur coude. Les mouchoirs usagés doivent être jetés à la poubelle et il faut se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes.
 - Si l'eau et le savon ne sont pas facilement accessibles, il faut utiliser un désinfectant pour les mains.
- ✓ Favoriser une bonne hygiène en fournissant des fournitures adéquates, notamment du savon, du désinfectant pour les mains, des essuie-tout, des papier-mouchoir, des lingettes désinfectantes et des poubelles sans contact et à pédale.

Rassemblements

- ✓ Si possible, favoriser des événements de groupe, des rassemblements ou des réunions virtuels et promouvoir une distanciation sociale d'au moins six pieds entre les personnes si des événements sont organisés. Limitez la taille des groupes dans la mesure du possible.
- ✓ Poursuivre les options visant à reporter/annuler des événements sportifs et participer à des activités sportives de manière à réduire le risque de transmission de la COVID-19 aux joueurs, aux familles, aux entraîneurs et aux communautés.
- ✓ Limiter autant que possible les visiteurs, les bénévoles et les activités non essentiels impliquant des groupes ou organisations externes, en particulier les personnes qui ne sont pas originaires de la zone géographique locale lors de visites du campus/de la zone résidentielle étudiante (par exemple, la communauté, la ville, le comté).

Télétravail et réunions virtuelles

- ✓ Encourager le télétravail pour le plus grand nombre possible de professeurs et de membres du personnel, en particulier les employés présentant un risque élevé de maladie grave due à la COVID-19.
- ✓ Dans la mesure du possible, remplacer les réunions en personne par des vidéoconférences ou des téléconférences.
- ✓ Dans la mesure du possible, fournir des services de soutien aux étudiants de manière virtuelle.
- ✓ Lorsque cela est possible, avoir recours à des sites de travail ou d'apprentissage flexibles (par ex., le télétravail, l'apprentissage virtuel) et des horaires de travail ou d'apprentissage flexibles (par ex., des quarts de travail ou des cours échelonnés) pour établir des politiques et des pratiques en matière de distanciation sociale (maintenir une distance d'environ six pieds) entre les personnes, surtout si la distanciation sociale est recommandée par les autorités sanitaires nationales et locales.